

Emprise de la concession de plage

Commune d'Aytré - Concession de Plage - Platin Nord et Platin Sud Plan annexé n°1

Plan annexé à l'arrêté préfectoral n°22RSL16
du 25 NOV. 2022

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Pierre MOLACER
Pierre MOLACER

Equipements relevant de la concession de plage

- Lot d'activité
- Zone d'activités sportives et culturelles
- Point d'information municipal
- Poste de secours
- Zone de stationnement
- Toilettes sèches

Eléments ne relevant pas de la concession de plage

Concessions d'utilisation du DPM

- Concession ouvrages commune
- Ligne électrique concession commune
- Ouvrages du système d'endiguement
- Evacuation pluvial système d'endiguement

Superposition d'affectation

- Voirie et stationnement en superposition

Autorisations ponctuelles

- Canalisation/Aqueduc
- Emissaire d'évacuation eaux des marais

Autre

- Concession conchylicole
- Limite du domaine public maritime naturel



Secteur "Dune"

Secteur "La Colonelle"



0 100 200 300 m